

PHASE D'AJUSTEMENT 2016

Informations et calendrier

Lors de la phase d'ajustement sont attribuées aux TZR les **affectations à l'année (AFA) pour 2016-2017**, sur plusieurs types de supports :

- les postes restés vacants après le mouvement intra (en maths, lettres classiques, économie-gestion, technologie notamment),
- les postes libérés provisoirement par leur titulaire, par exemple pour un congé formation,
- les blocs de moyens provisoires (BMP) : blocs d'heures qui doivent être assurées devant les élèves dans une discipline, mais ne sont pas forcément en nombre suffisant pour créer un poste pérenne.

Prenez en compte dans vos demandes le contexte actuel et le calendrier : **peu de supports seront disponibles lors de la phase d'ajustement** parce que celle-ci suit de près les FPMA d'affectation et que certaines situations (affectation d'un agrégé, d'un collègue à temps partiel, etc) n'auront pas le temps d'être prises en compte. A cela s'ajoutent les arbitrages tardifs qui sont effectués dans les établissements : en lycée, certaines heures peuvent être rattachées à différentes disciplines (AP, TPE...) et les ouvertures de classes entraînent des ajustements jusqu'au mois de juillet. Par ailleurs, de nom-

breux supports sont préemptés depuis le mois de mars par le Rectorat pour y affecter des stagiaires. Le nombre d'affectations prononcées en juillet risque donc d'être faible et sera surtout très variable selon les disciplines et les départements. En mathématiques ou espagnol dans le Val d'Oise, un TZR demandant le groupement de communes de Sarcelles et celui d'Argenteuil a de grandes chances de connaître son affectation dès juillet, ce qui ne sera pas le cas en lettres modernes ou en histoire-géographie dans le 92 ou dans le 78.

Les pressions encore exercées sur les collègues pour effectuer des HSA risquent par ailleurs de laisser des reliquats d'heures éparpillées qui entraîneront de multiples affectations sur plusieurs établissements pendant l'été sans que les élus du SNES-FSU puissent en vérifier le caractère acceptable.

Si vous souhaitez connaître votre affectation le plus tôt possible et ne pas attendre le courant du mois d'août ou les premiers jours de septembre, vous avez donc tout intérêt à élargir au maximum vos préférences : demander les groupements de communes les moins convoités (Sarcelles, Argenteuil, Clichy, Mantes-la-Jolie, Viry-Chatillon, Evry-Corbeil) est ce qui permet généralement aux nouveaux TZR d'augmenter leurs chances d'être affectés dès juillet.

➔ *Dans quels cas devez-vous participer à la phase d'ajustement ?*

- **Si vous êtes déjà titulaire d'une zone de remplacement dans l'académie**, vous avez pu formuler des préférences sur SIAM lors de la période de la saisie des vœux du mouvement intra, et avez reçu au mois de mai un accusé de réception spécifique à cette opération. Si vous souhaitez les modifier, vous pouvez exprimer de nouvelles préférences par courrier avant le 21 juin : l'Administration a jusqu'à maintenant toujours pris en compte les modifications.
- **Si vous aviez formulé un vœu de ZR sur lequel vous avez été affecté**, et aviez formulé des préférences au moment de la saisie sur SIAM, celles-ci seront prises en compte pour la phase d'ajustement.
- **Si vous avez été nommé en extension sur une ZR**, c'est-à-dire en dehors de vos vœux parce que votre barème ne permettait à aucun de ces derniers d'être satisfait, vous pouvez exprimer vos préférences en utilisant le formulaire téléchargeable sur notre site, à renvoyer à la DPE **avant le 21 juin** (l'administration, à notre demande, a accepté d'allonger le délai initialement prévu).

Jusqu'à 2012, le fait de ne pas émettre de préférences était compris comme le souhait de privilégier les affectations de courte et moyenne durée. Le SNES a obtenu que les TZR puissent formuler clairement et formellement ce choix. Cette possibilité n'est en revanche ouverte que sur le formulaire papier. N'hésitez pas à le renvoyer à la DPE si vous souhaitez effectuer en priorité des suppléances et n'avez de fait pas pu le préciser sur SIAM.

Attention, l'Administration donne la priorité aux affectations à l'année, et elle peut vous nommer par nécessité de service sur un support à l'année dans le courant de l'été.

➔ *Quand allez-vous être affecté ?*

JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
------	---------	------	-----------

A l'issue des Formations Paritaires Mixtes d'affectation (du 13 au 17 juin), les collègues nouvellement affectés sur zone de remplacement recevront un arrêté de rattachement administratif, qui leur indiquera leur établissement de rattachement pour toute la durée de leur affectation sur la ZR.

Les groupes de travail de la phase d'ajustement se tiendront les **8, 11 et 12 juillet**. Les élus SNES-FSU vérifieront que les projets d'affectation des TZR à l'année se font dans le respect des préférences et du barème, et proposent des améliorations. Ils interviennent pour faire réviser les conditions d'affectation particulièrement difficiles (établissements éloignés, collège-lycée...).

Ceux qui n'auront pas reçu d'affectation à l'issue de cette phase seront affectés par l'Administration dans le courant du mois d'août ou de la période de rentrée. Les affectations prononcées en dehors de la phase d'ajustement ne se font plus en fonction du barème et des préférences malgré nos revendications. Elles sont communiquées aux élus lors d'une réunion prévue le 25 août : n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous êtes sans affectation le jour de la pré-rentrée, vous devez effectuer celle-ci dans votre établissement de rattachement administratif. Surveillez i-prof : c'est souvent là que vous trouverez dans un premier temps l'annonce de votre affectation avant de recevoir votre arrêté... De nombreuses affectations sont prononcées dans les premiers jours de la rentrée.